



Objet : Réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

<p style="text-align: center;">Lundi 23 mai 2016 à 19 heures Salle Saint Jean-Baptiste</p>
--

Approbation du procès-verbal du 8 avril 2016

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 8 avril 2016 joint à la présente note explicative de synthèse.

Ordre du Jour :

- 1. Urbanisme Foncier – Acquisition de la propriété SEPTIER**
(Rapporteur : Monsieur Denis RASSE)
- 2. Biens immobiliers de la commune – Autorisation à Monsieur le Maire de vendre la propriété FRANKE**
(Rapporteur : Monsieur Christian SEGURET)
- 3. Commission d'urbanisme – Remplacement d'un membre démissionnaire**
(Rapporteur : Monsieur le Maire)
- 4. Délibération annuelle relative aux acquisitions et cessions opérées en 2015 et état du stock foncier détenu par l'EPF PACA**
(Rapporteur : Monsieur Christian SEGURET)
- 5. Personnel Communal – Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**
(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)
- 6. Personnel Communal – Approbation du plan annuel de formation pour l'année 2016**
(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)

7. **Personnel communal – Création de postes**
(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)
8. **Budget Communal 2016 – Complément aux subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux autres personnes de droit privé – Détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2016**
(Rapporteur Madame Muriel CHRISTOPHE)
9. **Création d'un marché réservé aux producteurs sur la place Sainte Barbe**
(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)
10. **Occupation du domaine public communal – Mise en place d'une tarification des droits de place**
(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)
11. **Agenda 21 métropolitain – Réponse à appel à projets**
(Rapporteur : Madame Isabelle GHISONI)
12. **Synthèse des délégations consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT**
(Rapporteur : Monsieur Christiane MOCERI)

Vous trouverez, ci-joint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse présentant les affaires, qui seront soumises à délibération lors de cette réunion.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,
Maire de Saint-Jeannet

